

## **Rapport IGAS - IGAENR "Les personnels enseignants et hospitaliers, 60 ans après l'ordonnance de 1958 : propositions d'évolution" - Juillet 2018**

01/07/2018

« Trois missions ont été assignées aux centres hospitaliers et universitaires (CHU) dès leur création par l'ordonnance du 30 décembre 1958 : soins, enseignement et recherche. Ce sont près de 11 000 professionnels hospitaliers et universitaires qui sont employés aujourd'hui par les CHU, en médecine, en pharmacie, en odontologie. S'inscrivant dans la réflexion collective en cours sur le 'CHU de demain', lancée fin 2017 à l'occasion du 60ème anniversaire de l'ordonnance du 30 décembre 1958, et sur la base d'une analyse étayée par de nombreux entretiens et par des comparaisons internationales, ce rapport propose des pistes d'évolution visant à :

rendre plus attractives les carrières hospitalo-universitaires ;

donner aux personnels enseignants et hospitaliers des conditions plus favorables au bon exercice de leurs missions ;

renforcer la coopération entre les acteurs universitaires et hospitaliers. »